

Voilà une nouvelle qui fait bien espérer dans le contexte de l'unification et la pacification de notre pays le Congo. C'est seulement aujourd'hui que Radio Maria Malkia wa Amani de Bukavu, reçoit le texte et les photo de cet événement qui semble mettre fin à des longues années de guerre fratricide entre Bembe et Babuyu dans la zone de Kabambare (à presque 400 Km. au sud de Bukavu)

PACIFICATION : Quand deux frères ennemis acceptent encore de vivre ensemble

La Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)/Kasongo se réjouit de la signature du Protocole d'Accord pour une paix durable entre deux frères ennemis qui acceptent encore de vivre ensemble, Accord intervenu ce 22 juin 2003 à SALAMABILA, dans le secteur de Bangu-Bangu Salamabila, sous l'initiative de l'Administrateur du territoire de Kabambare, madame Olive ANJELANI SALUMU, avec la facilitation de l'Abbé ALEXIS ASANI NDALIMBUZI, président de la Commission Diocésaine « Justice et Paix »/Kasongo , et la co-facilitation de monsieur Justin MALUMBA, Administrateur assistant chargé de l'administration ainsi que du chef de collectivité de BB/Salamabila, monsieur Richard MALUFU MUGALU. Ces deux frères ennemis sont les BABEMBE et BABUYU en territoire de FIZI, secteur de LULENGE (dans le Sud-Kivu) et en territoire de Kabambare, secteur de BABUYU (dans la Province du Maniema) , qui depuis un certain moment ont vécu dans des affrontements violents, rendant ainsi difficile leur cohabitation.

Ce protocole d'accord intervient après des contacts entre les autorités militaires du 83ème Bataillon sous le commandement du Major SIMON MUTOMBO et celles de la 3ème Brigade FAC/ KILEMBWE, sous le commandement du Colonel NGOMANI aux fins de favoriser l'ouverture d'un corridor humanitaire entre les populations civiles, à majorité BEMBE de Kilembwe et celles de SALAMABILA en majorité BANGU- BANGU, qui ont tant souffert des affrontements à répétition avec à l'actif : les tueries, les pillages, les incendies des maisons, les destructions méchantes, les viols, etc. Il était aussi question pour les deux forces militaires (RCD, Mai-Mai – FAC)d'observer le cessez-le-feu après un énième affrontement, de respecter les limites sectorielles et d'examiner la question des Interahamwe, par le biais de la MONUC. Le tout dans le respect des décisions de leur Etat-Major respectif pouvant en décider autrement. Ces initiatives courageuses ont favorisé une série des négociations entre les délégations de Lulenge et Salamabila , successivement à Mai-Moto du 12 au 13 janvier 2003 en secteur de Lulenge et du 27 au 30 janvier 2003 à Salamabila. Ces négociations ont porté sur des résolutions concrètes, notamment : le respect des limites administratives de deux entités, la libre circulation des personnes et de leurs biens entre les deux secteurs, les contacts réguliers pour assurer le suivi.

Comme on peut le constater, la rencontre de Pacification de SALAMABILA , comme terrain neutre entre les BABEMBE et les BABUYU, en date du 21 au 22 juin 2003 ; est le résultat de tout un processus de paix au niveau de la base, loin de grandes médiatisations internationales, alors qu' en réalité, au regard du poids historique du conflit entre ces deux peuples, il y a lieu de les secourir pour qu'ils recouvrent une paix durable, après des accords et des accords survenus à LUHIKO,

le 26 mars 1996 en présence du chef de secteur de Lulenge ; à KOLO MWANAMUKE, le 27 décembre 1996, en présence de l'Administrateur de Fizi, KAKOZI TELEMUKA ; à KILEMBWE , devant la commission de pacification et de concorde venue de Kinshasa sous la présidence du général Sylvestre LWETCHA, etc.

Ci- dessous nous vous reproduisons l'intégralité du protocole d'accord.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA PAIX DURABLE ENTRE LES POPULATIONS BEMBE ET BABUYU EN TERRITOIRE DE FIZI ET DE KABAMBARE

Nous soussignés, monsieur MUTUMBI KILONGO, chef de secteur ai de Lulenge , Mwami KILENGA MUTABILI II, chef de groupement de Basimimbi, Mwami KISALA BUMBU SUMAILI Ier, chef de groupement Obekulu, monsieur KAYUMBA OMBEZA, chef de groupement Basimuniaka-Sud, monsieur PUNDA KALILA, notable des Basinanda, monsieur MASAKA MULANGESHA, notable des Mimbi, tous représentant la communauté BEMBE d'une part ;

Et d'autre part, monsieur SWEDI M'POYO Pierre, chef de secteur des Babuyu, monsieur MUBANGA SEFU Bin HUSSEIN, chef de groupement BASIKASHINGO, monsieur KAHUNGA ASUMANI, chef de groupement a.i. Bahutchwe, monsieur SALEH LUMUMBA, chef de groupement a.i. Basonga ; monsieur NYEMBO KYAMULAMBI, chef de localité Kabeya ; monsieur MUKANDIKWA EGOLO, chef de localité Basedi ; monsieur LWANDO MANDEVU, chef de localité a.i. KAHOHO ; monsieur KALOMBWE RASHIDI, capita TCHUKI ; monsieur KUNGWA JEAN, chef de localité Milumbi ; monsieur MUBANGA SAIDI, chef de localité de Bahese ;

Réunis en date du samedi 21/06/2003 à Dimanche 22/06/2003 à Salamabila, dans le secteur des BB. Salamabila, Territoire de Kabambare, Province du Maniema en République Démocratique du Congo, sous l'initiative de l'Administrateur de Kabambare, Madame OLIVE SALUMU ANDJELANI ;

En présence des autorités militaires 83ème Bataillon ANC du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, sous le commandement du major Simon MUTOMBO, représenté par le Lieutenant NGALI MUKOKO, PIC. 83ème Bataillon Infanterie ; et côté Forces Armées Congolaises Kilembwe, le commandant MUSAMI Godefroid, PIC. 3ème Brigade Infanterie, KAHIMBI AMISI, Aumônier 3ème Brigade Infanterie ; Gentil MULONDWA, Adjoint Aumônier 3ème Bde Inf. ; le Commandant PNC Kilembwe, monsieur KIBANDA Cubain, le Secrétaire PNC MWACHA MUFAUME, tous délégués par le Commandant NGOMANI de 3ème Brigade Infanterie ;

En présence aussi de Monsieur MINYI SALUMU, Délégué par le service de sécurité DATSR/Kabambare ; ainsi que d'autres autorités politico-administratives et coutumières, différents sages (enseignants, secrétaires) de Fizi et Kabambare ;

Avec la facilitation de monsieur l'Abbé Alexis ASANI NDALIMBUZI, Président de la Commission Diocésaine « Justice et Paix » (CDJP)/Kasongo, en co-facilitation avec

monsieur Justin MALUMBA, Administrateur de Territoire Assistant de Territoire de Kabambare chargé de l'Administration du territoire, de monsieur Richard MALUFU MUGALU, chef de Secteur des BB. Salamabila ;

Nous Représentants les Communautés BEMBE et BABUYU, précités ;

Considérant l'urgence de rétablir la paix, la réconciliation, la stabilité et la concorde entre nos populations respectives en Territoire de Fizi (Province du sud-Kivu) et celui de Kabambare (Province du Maniema) à l'heure de la réunification, pacification, reconstruction de notre pays la RDC ;

Conscients de nos responsabilités devant l'histoire de promouvoir une culture de la non-violence, de la tolérance, de cohabitation pacifique pour le bien - être social des filles et fils de nos deux communautés respectives ;

Attendu qu'il y a nécessité de rompre avec la logique des affrontements sanglants aux conséquences néfastes sur nos populations en termes de : massacres, tuerie, pillages, destructions méchantes, incendies, viols, etc.

Vu qu'il est impérieux de vivre dans un certain dépassement fraternel, des torts commis réciproquement et investir ainsi nos efforts pour une paix durable entre nos deux communautés, paix favorable à un développement intégral de tout l'homme et tout homme Bembe et Buyu partout où il réside ;

Considérant les acquis positifs signés conjointement dans les différents Accords antérieurs ;

Avons DECIDE DE SIGNER LE PRESENT PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA PAIX DURABLE entre les populations Bembe et Babuyu en Territoire de Fizi et Kabambare comportant les points ci-après :

Le pardon réciproque pour les torts commis des uns envers les autres (et vice-versa) et la poursuite du processus de réconciliation par des négociations en vue de poser les jalons solides d'une paix durable entre nos deux populations Bembe et Babuyu. La cohabitation pacifique de nos deux communautés dans le secteur de Lulenge, Territoire de Fizi et Secteur des Babuyu en Territoire de Kabambare, dans le respect des lois coutumières et républicaines.

La reconnaissance du paiement des redevances coutumières dans le respect du droit de terre selon nos coutumes, notamment les produits de chasse.

L'assurance du retour des déplacés de guerre, BASIKASHINGO BABUYU dans leur groupement BASIKASHINGO et la sécurisation de ses populations et biens par les autorités politico-administratives et coutumières.

L'urgence pour nos deux communautés de favoriser la libre circulation des personnes et leurs biens sur toute l'étendue de nos deux Secteurs dans le respect des lois républicaines et coutumières.

La réouverture des marchés de Penemende, Luiko, Kagembe qui soient accessibles pour nos deux populations.

La cessation définitive des hostilités sur terrain en évitant toute sorte de provocation de nature à exciter à la haine tribale, xénophobie et actions violentes. La création d'une commission mixte paritaire de pacification en raison de 9 personnes dont 3 pour les Bembe, 3 pour les Basikashingo, 3 pour le secteur Babuyu.

La fixation d'un calendrier trimestriel des rencontres pour assurer le suivi de pacification entre nos deux communautés en vue d'une gestion saine et non-violente de nos conflits.

Un serment ancestral sera prêté par nos deux communautés sur un terrain adopté par la commission mixte de pacification.

La démilitarisation des éléments armés de nos deux communautés Bembe et Babuyu.

Telle est l'intégralité de ce protocole signé à Salamabila, le 22 juin 2003 qui a connu la prestation effective du serment traditionnel (le Lundi 23 juin à 13h45') de se badigeonner du sang d'une chèvre avec des paroles de ne plus verser le sang humain de l'autre. Nous souhaitons une bonne chance à ces deux peuples et prions le Seigneur pour qu'ils les aident à respecter leur engagement pour la paix.

Nous lançons un appel pressant à la Communauté Internationale, aux ONG Internationales pour que cette population longtemps sinistrée bénéficie d'une aide d'urgence en produits pharmaceutiques, fournitures scolaires, habits, kits d'ustensiles de cuisine, couvertures, bâches, outils aratoires, semences améliorées, sels, machettes, houes, scies de long pour les ponts... pour favoriser une certaine relance des activités. D'ores et déjà, nous informons qu' il y a accessibilité d'atteindre les populations (actuellement en accalmie) BEMBE et BABUYU via SALAMABILA où il y a une piste d'aviation pour gros porteurs. Car, pour nous, le retour d'une vie normale entre les deux communautés, passe par le travail productif.

Abbe Alexis Ndalimbuzi – Directeur CDJP/Kasongo
Radio Maria Malkia wa Amani de Bukavu